

## INDK

Dates des élections: 24, 27 et 28 décembre 1984

### But de la consultation

Renouvellement de 515 membres élus du *Lok Sabha* à l'échéance normale de leur mandat.

### Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de l'Inde se compose du *Lok Sabha* (Chambre du Peuple) et du *Rajya Sabha* (Conseil des Etats).

Le *Lok Sabha* est composé d'un maximum de 547 membres. Il en compte actuellement 544 dont 542 sont élus pour 5 ans et 2 nommés par le Président de la République afin que soit représentée la communauté anglo-indienne.

Le *Rajya Sabha* comprend au maximum 250 membres dont 12 sont nommés par le Président de la République et 238 élus au scrutin indirect par les Assemblées des Etats et des Territoires de l'Union. La durée de leur mandat est de 6 ans et ils sont renouvelés par tiers tous les 2 ans. Le nombre actuel de membres du *Rajya Sabha* est de 244.

### Système électoral

Est électeur dans une circonscription tout citoyen indien, âgé de 21 ans révolus, résidant habituellement dans cette circonscription, à condition de ne pas être malade mental, de n'avoir commis ni crime ni délit et de ne pas s'être rendu coupable de délits électoraux.

Les listes électorales sont normalement mises à jour dans toutes les circonscriptions avant les élections générales ou avant une élection partielle. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé pour certains fonctionnaires, les membres des forces armées, les membres de la police fédérale en service dans un autre Etat que le leur et les fonctionnaires en poste à l'étranger.

Est éligible au *Lok Sabha* tout électeur âgé de 25 ans révolus. Pour être éligible au *Rajya Sabha*, un candidat doit être âgé de 30 ans révolus et résider dans l'Etat ou dans le Territoire de l'Union dans lequel il se présente. Sont inéligibles à l'une ou l'autre Chambre les faillis non réhabilités et les personnes ayant fait acte d'allégeance à un Etat étranger. Les membres des forces armées ou les titulaires de certaines fonctions officielles rétribuées, qu'il s'agisse de fonctionnaires fédéraux ou des Etats fédérés ou de fournisseurs de l'Etat, ne peuvent être, en même temps, membres du Parlement.

Tout candidat doit être proposé par un citoyen ayant qualité d'électeur et verser un cautionnement de 500 *roupies* (de 250 *roupies* seulement pour ceux qui se présentent aux sièges des circonscriptions réservées), somme qui est remboursée au candidat au *Lok Sabha* s'il est élu ou s'il obtient plus d'un sixième du nombre total de suffrages recueillis dans sa

circonscription, et au candidat au *Rajya Sabha*, s'il recueille plus d'un sixième du nombre total de suffrages considéré comme suffisant pour assurer l'élection d'un candidat. Un candidat qui se présente simultanément aux deux Chambres et qui remplit ces deux conditions peut recevoir le remboursement intégral de son cautionnement.

Les 542 membres du *Lok Sabha* sont élus au scrutin uninominal à la majorité simple. Les membres élus du *Rajya Sabha* le sont au suffrage indirect par les 26 Assemblées législatives des Etats fédérés et des Territoires de l'Union, selon le système de la représentation proportionnelle avec vote unique transférable; chaque électeur peut indiquer son ordre de préférence entre les candidats. Chaque circonscription dispose de 1 à 34 sièges en fonction de sa population.

En cas de vacance, en cours de législature, d'un siège pourvu par élection, il est procédé à une élection partielle. Si un siège pourvu par voie de désignation devient vacant, le Président procède à la nomination d'un remplaçant.

### **Considérations générales et déroulement de la consultation**

La date des élections a été arrêtée le 13 novembre 1984.

La campagne électorale a commencé le 14 novembre. Au total, 5301 candidats (dont 3797 indépendants) et 46 partis inscrits (dont sept partis nationaux et 27 partis d'opposition) briguaient les 508 sièges du *Lok Sabha*. Les rigueurs de l'hiver et des troubles civils ont entraîné un report des élections dans 34 circonscriptions.

Durant la campagne, le Premier Ministre Rajiv Gandhi (Parti du Congrès (I)) qui avait pris le pouvoir à la suite de l'assassinat de sa mère, le Premier Ministre Indira Gandhi, le 31 octobre 1984, a présenté sa famille comme une force d'unité et de stabilité nationales, et lui-même comme un réformateur capable de stimuler les institutions politiques du pays. Les partis d'opposition, que ce soit à gauche ou à droite, n'ont pas réussi à présenter un front commun.

Le jour du scrutin, le Parti du Congrès (I) a remporté une victoire écrasante. Les résultats définitifs lui attribuaient un total de 403 sièges au *Lok Sabha* et plus de 50% du suffrage populaire, pour la première fois. Un nombre sans précédent de femmes ont été élues à la Chambre.

Le Parlement sortant a été dissous le 31 décembre 1984 et, le même jour, le Premier Ministre Gandhi a nommé un Conseil des Ministres de 40 membres.

## Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges  
au Lok Sabha

	Nombre d'électeurs inscrits.	379116623				
	Votants.	240846499	(63,5%)			
	Bulletins blancs ou nuls.	6 053 649				
	Suffrages valablement exprimés.	234 792 840				
<b>Formation politique</b>	<b>Nombre de candidats</b>	<b>Suffrages obtenus</b>	<b>%</b>	<b>Nombre de sièges</b>	<b>Nombre de sièges avant la dissolution</b>	<b>Nombre de sièges gagnés lors des précédentes élections</b>
Congrès national indien	490	115221078	49,07	403	337	337
Congrès indien (socialistes).	31	3 577 377	1,52	4	5	
Parti <i>Janata</i> .	206	16208264	6,90	10	21	31 (y compris BJP)
Parti <i>Bhartiya Janata</i> (BJP).	223	18110368	7,71	2	16	<b>31</b>
<i>Lok Dal</i> .	171	14040064	5,98	3	23	41 (Janata S)
Parti communiste indien	61	6 363 430	2,71	6	13	11
Parti communiste indien (marxiste).	59	13 809 950	5,88	22		35
				450*		

\*Ce chiffre n'englobe pas les sièges des circonscriptions parlementaires de Mandi (Himachal Pradesh) et Ladakh (Jammu et Cachemire).

2. Répartition des membres du Lok Sabha  
par catégories professionnelles

	%
Agriculteurs. . . . .	38,4
Travailleurs des secteurs politique et social . . . . .	19,0
Juristes. . . . .	18,0
Commerçants et industriels. . . . .	7,3
Enseignants et éducateurs. . . . .	7,0
Secteur médical. . . . .	4,4
Fonctionnaires et militaires. . . . .	1,6
Journalistes et écrivains. . . . .	1,3
Anciens dirigeants. . . . .	1,1
Ingénieurs et technologues. . . . .	0,7
Artistes. . . . .	0,4
Missionnaires. . . . .	0,2
Divers. . . . .	0,6
	100%

3. Répartition des membres du Parlement suivant le sexe

	<i>Lok Sabha</i>	<i>Rajya Sabha</i>
Hommes	472	220
Femmes	43	24
	515*	244

4. Répartition des membres du Lok Sabha par classes d'âge

	%
25-30 ans. . . . .	2,2
31-35 » . . . . .	6,7
36-40 » . . . . .	13,0
41-45 » . . . . .	12,4
46-50 » . . . . .	15,1
51-55 » . . . . .	14,9
56-60 » . . . . .	15,1
61-65 » . . . . .	12,4
66-70 » . . . . .	5,3
71-75 » . . . . .	1,6
76-80 » . . . . .	0,9
81-85 » . . . . .	<u>0,4</u>
	100%

\*Aucune donnée sur les sièges restants.